



Commission Départementale des Activités Sportives Section FEMININES

Procès-Verbal n° 11

| | |
|------------------------|--------------------------------|
| Réunion du : | Mardi 25 Octobre 2022 |
| Président : | M. Guy BOUCHON |
| Référent C. Féminine : | Mme Lydie BASTIEN |
| Secrétaire : | Mme Huguette CARPENTIER |
| Membre : | M. Frederic BAUMANN |

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Traitement du courrier
- Traitement des feuilles de match
- Reports de rencontres

INFORMATION

LA COMMISSION FEMININES SE REUNIE TOUS LES MARDIS

* FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Rappel : L'utilisation de la tablette est obligatoire pour les compétitions U15 à Séniors.

En cas de problèmes contacter les responsables FMI suivant :

Rappel du N° de téléphone des membres de la Commission à contacter : M. Patrick FAUTRAD : 06.09.20.53.90

- M. Yves SAEZ : 06.12.62.75.51 et Mme Béatrice MONNIER : 07.64.40.29.29 – M. Jean Louis NOZZI : 06.23.48.30.76.

Ces derniers noteront les clubs les ayant contactés.



*** IMPORTANT**

Pour le bon déroulement des divers Championnats, la Commission des Activités Sportives demande un effort à tous les clubs pour jouer les matchs reportés à la première date de rattrapage ou en semaine.
S'il s'avère que les clubs, pour diverses raisons ne peuvent s'entendre, la Commission prendra la décision impérative pour la continuité des Championnats.

RAPPEL

Les reports pourront être acceptés par la Commission qu'en cas de force majeure.
Toutes les demandes de report de matchs devront être faites au plus tard **le Jeudi précédent la rencontre avant 17h00.**
Aucun report ne sera accepté après cette date.
Les demandes de report effectuées après la vérification de la Commission des Calendriers, soit 10 jours avant, seront pénalisés d'une amende de 18€.

CORRESPONDANCE

LORGUES ET. S : Déclarant forfait pour son match du 23.10.22 en Séniors à 8 Poule D2 c/ LA VALETTE. 3^{ème} forfait comptabilisé. Dossier transmis en C.S.R.

FC PUGETOIS : Demande le report de son match du 22.10.22 en U15F c/ HYERES FC.
Vu accord écrit du club adverse. La Commission dit match à jouer le 03.12.22.

REPORTS DE MATCH

RAPPEL

TOUT REPORT DE MATCH EST SOUMIS A L'APPROBATION DE LA COMMISSION FEMININE

A jouer le 20.11.2022 (date butoir)

Féminines Séniors à 8 D1

FC PUGET / AS ST CYR du 16.10.22 (54071.1)

A jouer le 20.11.2022

Féminines Séniors à 8 D2

US SANARY / US CARQUEIRANNE LA CRAU du 09.10.22 (54807.1)

A jouer le 26.11.2022 (date butoir)

U15F

US CARQUEIRANNE LA CRAU / US LA CADIÈRE du 15.10.22 (54377.1)

FREJUS ST RAPHAEL / HYERES FC du 15.10.22 (54378.1)

A jouer le 03.12.22

U15F

HYERES FC / FC PUGETOIS du 22.10.22 (54381.1)



FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

3^{eme} parution

Transmis à la C. des Statuts et Règlements

U15 Féminines à 8 :

LA CADIERE U.S / SIX FOURS LE BRUSC du 08.10.22 (54372.1)

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

Féminines Séniors à 11 :

LORGUES / RC LA BAIE du 09.10.22 (52223.1)

Féminines Seniors à 8 Poule D2 :

LORGUES / LA VALETTE du 23.10.22 (54809.1)

U15 Féminines à 8 :

LA CADIERE U.S / SIX FOURS LE BRUSC du 08.10.22 (54372.1)

ACTIONS DIVERSES

Modification de date pour journée de foot à 11 U15F du 08.10.2022 au 05.11.2022.

Dans le cadre de la pratique du football à 11 en U14-U15F, le District du Var organise le **Samedi 5 Novembre de 14h à 17h au Vallon du Soleil** un plateau regroupant les clubs engagés en Championnat U15F à 8.

Les ententes sont vivement conseillées.

Pour confirmer votre engagement en entente ou club, veuillez informer le district du var par Mail.

A ce jour équipes engagées : FC PUGETOIS – PIVOTTE SERINETTE – CARQUEIRANNE LA CRAU – SP TOULON

DESIDERATA

Club souhaitant jouer le Samedi après-midi

US CARQUEIRANNE LA CRAU : U15F

*Prochaine réunion
Mardi 8 Novembre 2022*

La Référente C. Féminine : Lydie BASTIEN

La Secrétaire : Huguette CARPENTIER